

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 23 (1961)
Heft: 10

Rubrik: Communications de l'associations suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

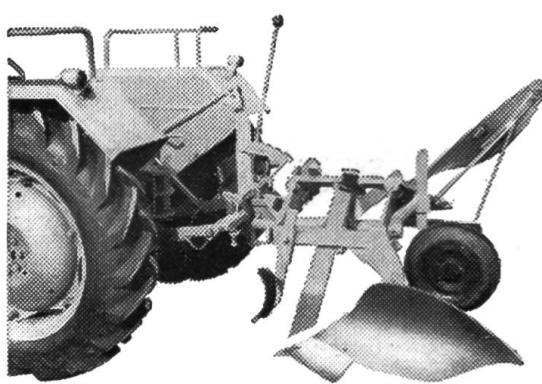
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'association suisse

Arrêté du Conseil Fédéral sur les véhicules automobiles et remorques agricoles

L'Arrêté du Conseil Fédéral a été promulgué le 18 juillet 1961. La plupart des dispositions de cet arrêté est entrée en vigueur le 1er août 1961. Nous attirons l'attention des agriculteurs sur deux points qui appellent les remarques suivantes:

1. Selon l'article 21, 3e alinéa, les conducteurs de véhicules agricoles âgés de 14 à 18 ans devront posséder un permis de conduire de la catégorie I dès le 1er janvier 1962. La disposition relative à l'âge minimum (14 ans; art. 5, 1er al.) s'applique toutefois déjà depuis le 1er août 1961. **Dès cette date, les adolescents qui n'ont pas encore 14 ans ne pourront plus conduire de véhicules agricoles sur la voie publique.**
2. A partir du 1er août 1961, les remorques agricoles (également les remorques de travail agricoles) devront être munies d'un feu rouge (lanterne au moins) à leur arrière gauche dès la tombée du jour.



La charrue «Rasemottes» Henriod 1961

avec ses nouveaux versoirs, obtient un succès considérable.

Nous en livrons partout ...

Elle va bien partout ...

Nous assurons les livraisons **dès réception des commandes.**

N'attendez plus ... vous serez servi impeccablement.

PAUL HENRIOD S.à r.l.

Ateliers de constructions

Echallens (Vaud), tél. (021) 41414-41415

Exclus. de vente: pour tracteur Ferguson: Service Comp. Ltd., Dübendorf



**Sociétaires! Assistez nombreux aux
manifestations de votre section!**

La nouvelle **Épandeuse de fumier KRÜGER H-3**

Capacité de travail sensationnelle — Largeur d'épandage jusqu'à 5 m.
Prix imbattable!



- **Prête à l'emploi**
(pas de frais supplémentaires)
- **Hauteur de chargement:**
80 cm
- **Construction solide**
- **Capacité: jusqu'à 5 m³**
- **Mécanisme d'épandage s'enlevant facilement et rapidement**

- **S'utilise déjà avec un petit tracteur de 12 ch**
- **Force de traction minime**
- **Résiste à l'usure**
- **Épand tous les genres de fumier**
- **Vitesse de la chaîne transporteuse réglable depuis le siège du tracteur**

L'équipement de tous nos véhicules et de toutes nos remorques et machines agricoles correspond aux nouvelles dispositions légales.



Possibilité de l'employer toute l'année comme épandeuse de fumier et remorque à usages multiples (char de récolte pour fourrages et céréales!) Déchargement automatique des pommes de terre, des betteraves, etc., grâce à la chaîne transporteuse.

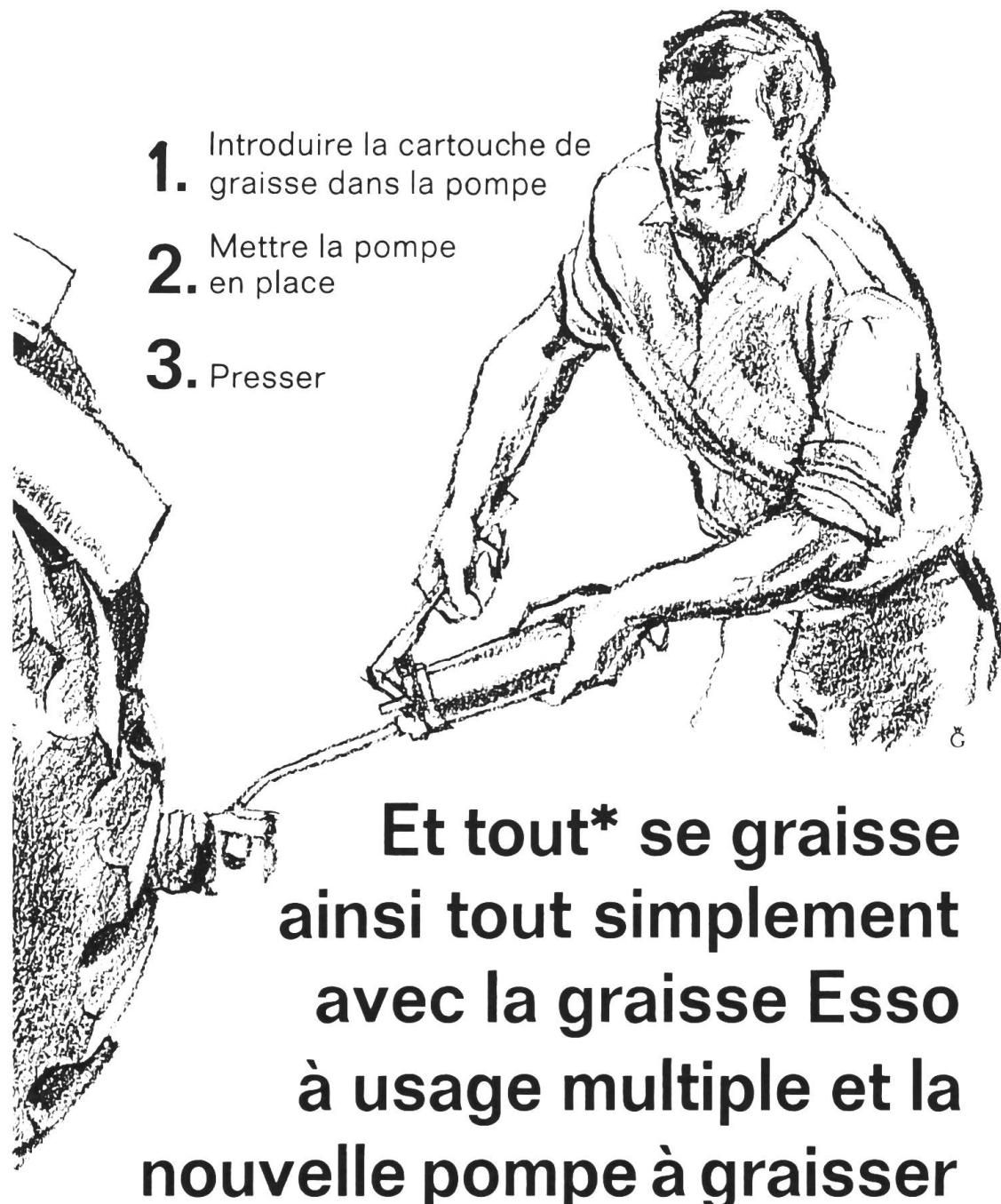
3 modèles de capacité différente!

Sur demande, nous vous ferons volontiers une démonstration sur votre propre domaine, sans engagement.

Demandez des prospectus au représentant général pour la Suisse:

Hans Albrecht, Stadel bei Niederglatt (ZH)

Fabrique de véhicules et machines agricoles Téléphone (051) 94 21 39



- 1.** Introduire la cartouche de graisse dans la pompe
- 2.** Mettre la pompe en place
- 3.** Presser

**Et tout* se graisse
ainsi tout simplement
avec la graisse Esso
à usage multiple et la
nouvelle pompe à graisser**

*Tracteurs, remorques, voitures et, en général, tous les appareils et machines agricoles.

Demandez notre intéressant prospectus sur cette nouvelle méthode de graissage, à votre dépositaire Esso ou directement à

ESSO STANDARD
(SWITZERLAND)



Uraniastr. 40, Zurich 1
Tél. (051) 239734

ALTHAUS

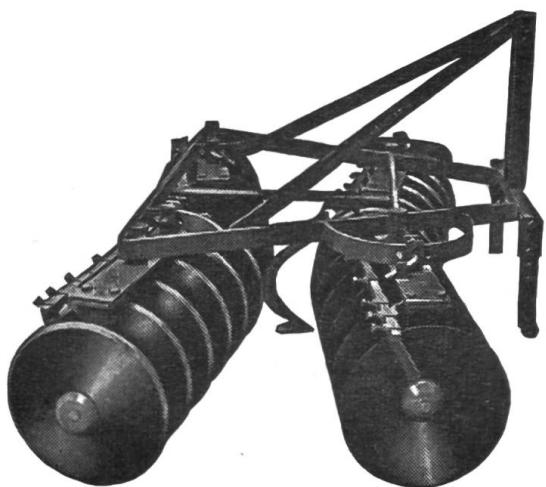
Pour vos travaux de culture,
nous vous livrons à des
conditions avantageuses:

- Pulvériseurs à disques
- Herses à dents
- Cultivateurs

pour traction animale ou
motorisée.

**Fabrication suisse de haute
qualité**

Indiquez-nous la machine qui
vous intéresse et nous vous
ferons des offres.



ALTHAUS+CO

ERSIGEN (BERNE) TÉLÉPHONE (034) 321 63
FABRIQUE DE CHARRUES



Feux arrière pour tracteurs

protection métallique
lampe plexigum

Prix, y compris ampoule de
6 ou 12 volts Fr. 6.90

modèle approuvé
par les autorités

Renseignements



Burgdorf

En vente chez:
les garagistes
les marchands de machines agricoles
les spécialistes sur tracteurs